



NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET
MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

FRANÇOIS BAROIN
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES
FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

ERIC BESSON,
MINISTRE CHARGÉ DE L'INDUSTRIE,
DE L'ÉNERGIE
ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.developpement-durable.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

Paris, le jeudi 15 septembre 2011

Photovoltaïque : lancement officiel du second appel d'offres

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, François BAROIN, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et Eric BESSON, Ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, annoncent le lancement du second appel d'offres photovoltaïque. La publication du cahier des charges marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre des engagements du gouvernement pour concilier soutien au photovoltaïque et ambitions industrielles et environnementales

Cet appel d'offres porte sur les installations solaires sur bâtiments et au sol de plus de 250 kWc, et son cahier des charges a été publié ce jour sur le site Internet de la Commission de régulation de l'énergie (www.cre.fr).

Cet appel d'offres complète le nouveau dispositif de soutien à la filière photovoltaïque mis en place depuis mars 2011 afin d'assurer un **équilibre entre le développement d'une filière industrielle compétitive**, notamment à l'export, **l'amélioration des performances énergétiques et environnementales** et la hausse du coût pour les consommateurs d'électricité.

Pour rappel, un système de tarifs auto-ajustable a été mis en place depuis mars 2011 pour les petites installations tandis qu'un premier appel d'offres portant sur les installations sur bâtiments de puissance comprise entre 100 et 250 kW (1000 à 2500 m² de panneaux photovoltaïques) est en cours depuis le 1^{er} août 2011.

Ce second appel d'offres concerne les installations de plus de 250 kWc et notamment diverses technologies de centrales solaires au sol. Ces grandes installations ont **un rôle structurant dans le développement d'une filière industrielle compétitive** et créatrice d'emploi. C'est la raison pour laquelle l'appel d'offres est segmenté en sept lots dont quatre concernent des technologies innovantes nationales à fortes perspectives d'export : dispositifs de suivi de la course du soleil, photovoltaïque à concentration, solaire thermodynamique et stockage de l'énergie dans les départements d'Outre-mer et en Corse.

Afin de donner de la visibilité aux acteurs industriels, l'appel d'offres porte sur la construction de 450 MW. L'objectif consiste à atteindre 900 MW d'ici 2015. Les candidats seront sélectionnés sur la base de quatre critères : prix, impact environnemental, innovation industrielle, délai de réalisation. Les exigences sur la remise en état du site, le recyclage et la qualité sont également renforcées. Les espaces à faible valeur concurrentielle, les friches industrielles par exemple, seront privilégiés afin de préserver la biodiversité et les usages agricoles et forestiers. Les candidats sont tenus de déposer leurs offres d'ici le 8 février 2012.

Par le lancement de cet appel d'offres, les ministres tiennent à rappeler leur soutien au développement maîtrisé de la filière photovoltaïque avec une cible de 500 MW d'installations raccordées par an. Avec plus de 1600 MW d'installations raccordées et plus de 2000 MW d'installations en file d'attente de raccordement, la France est à ce jour très en avance sur la mise en œuvre des objectifs du Grenelle de l'Environnement (1 100 MW installés fin 2012 et 5 400 MW en 2020).

« Cet appel d'offres s'insère dans la logique de constitution d'une filière industrielle d'excellence basée sur des technologies à forte valeur ajoutée, faible impact environnemental et à fort potentiel d'export. En donnant de la visibilité aux industriels, il doit permettre de restaurer la confiance indispensable au développement d'une filière compétitive et créatrice d'emploi », a déclaré Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

« Nous disposons désormais d'un dispositif de soutien permettant un développement du solaire photovoltaïque dans la durée, s'appuyant sur une filière industrielle compétitive. La publication ce jour du cahier des charges du 2nd appel d'offres est une nouvelle étape de la mise en œuvre des engagements du Gouvernement, en matière de photovoltaïque et plus largement de développement des énergies renouvelables », a déclaré Eric BESSON.

Contacts presse :

Cabinet de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET - Anne DORSEMAINE / Aurore LONGUET : 01 40 81 72 36
Cabinet de François BAROIN : Pauline HELOT/ Aurore MOUYSSSET - 01 53 18 42 96
Cabinet d'Eric BESSON - Pierre-Antoine LACHAL / Clotilde LARROSE : 01 53 18 45 13